

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 42 Assurer la gestion administrative de son activité prof			
Ancien Code	PAMI4B42SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4420		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sandrine MATHOT (mathots@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ensemble de cette unité vise à aborder la profession sage-femme dans son versant administratif, et technico-pratique. elle permet aux étudiant(e)s de découvrir d'autres facettes de la profession et notamment l'approche de la sage-femme libérale en extra-hospitalier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**

- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
- 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiante sera capable d'identifier les enjeux des procédures administratives liées à la prise en charge obstétricale et de gérer de manière autonome les dossiers obstétricaux, qu'ils soient rédigés ou informatisés

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B42SFA Principes d'administration, de gestion et d'économie de la s

12 h / 1 C

Contenu

1. Introduction à l'adminstration et à la gestion des soins de santé en Belgique Francophone
2. KCE : rapport sur l'organisation des maternités en Belgique
3. Gestion de projet appliquée aux soins de santé en wallonie
4. Déclaration de naissance, décès (E birth)
5. CEPIP
6. Sous réserve : création CV/ lettre motivation pour futur employeur

--

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Les démarches d'apprentissage comprendront : la réalisation d'exposés, des temps de réflexion individuelle et collective, des exercices pratiques, ainsi que des activités de théorisation pour consolider les acquis.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement-soutien-rétroaction

Sources et références

Sources consultables sur connected

CEPiP. (2024). Rapport santé périnatale en Wallonie 2023. Centre d'Épidémiologie Périnatale., Rapport 2025 dés sa publication.

https://www.cepip.be/img/pdf/rapport_CEPIP_Wal_2023-fr.pdf

CEPiP. (n.d.). Outils didactiques. Centre d'Épidémiologie Périnatale. <https://www.cepip.be/outil.php?LG=fr>

CEPiP. (n.d.). Accueil. Centre d'Épidémiologie Périnatale. <https://cepip.be>

Lefèvre, M., Bouckaert, N., Camberlin, C., Devriese, S., Pincé, H., de Meester, C., Fricheteau, B., & Van de Voorde, C. (2019). Organisation des maternités en Belgique (KCE Report 323B). Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). <https://kce.fgov.be/fr/publications/tous-les-rapports/organisation-des-maternites-en-belgique>

--

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : vidéos, dias, textes à travailler postés sur connected et l'exposé du CEPiP

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

Les PowerPoints ne constituent en aucun cas le contenu exhaustif du cours. Ils doivent être complétés par les propres prises de notes ainsi que par la correction des exercices réalisés en classe ou à domicile.

L'évaluation ne portera pas exclusivement sur ces supports, mais bien sur l'ensemble des notions vues au cours, incluant l'exposé magistral de l'enseignant et l'exposé du conférencier (donc la prise de note), les schémas explicatifs, ainsi que les préparations demandées à domicile ou en classe.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100				100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieure à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).